

Cahier des charges du répondant Fair-Play des clubs pour le Football des Enfants (DEF)



- 1) Chaque club inscrivant une ou des équipes juniors de catégorie DEF auprès de l'Association Cantonale Vaudoise de Football (ACVF) met à disposition un répondant Fair-Play.
- 2) Le répondant peut posséder d'autres missions auprès du club (Coach J+S, entraîneur, ...) et bénéficier d'un suppléant
- 3) Lors des activités du Foot des enfants à la maison dans son club le répondant a pour missions :
 - Installer et contrôler les éléments promotionnels prônant le Fair-Play lors des compétitions (articles Association Suisse de Football (ASF) Office Fédéral du Sport (OFSP) Promotion Cool and Clean
 - Surveiller le comportement des éducateurs et de l'environnement
 - Être à disposition lors d'une visite d'un Conseiller Fair-Play de l'ACVF (La visite lui est annoncée)
- 4) Le répondant est l'interlocuteur privilégié de la commission Fair-Play de l'ACVF pour toute demande d'information concernant :
 - Rapport d'arbitre concernant le comportement d'un éducateur du club ou du public
 - Réaction écrite à l'ACVF de l'adversaire sur un problème lors d'une activité dans votre club
 - Rapport d'un Conseiller Fair-Play ACVF
 - Tout problème lié au Fair-Play
- 5) L'ACVF met à disposition du répondant Fair-Play un équipement distinctif
 - Le répondant peut demander une visite d'un conseiller Fair-Play ACVF
 - Le répondant peut faire appel à la Commission juniors et/ou à la Commission Jeu et Fair-Play de l'ACVF pour toute question complémentaire
- 6) Divers
 - Une relation répondant Fair-Play et Coach J+S du club est primordiale
 - Le répondant Fair-Play peut conseiller les parents lors des séances organisées par les éducateurs du club

L'enseignement du FAIR-PLAY commence dès le plus jeune âge !